

Comité des Parties

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte contre la
violence à l'égard des femmes et la
violence domestique (Convention
d'Istanbul)

Rapport de la 12^e réunion

Strasbourg, 8 juin 2022

IC-CP/Inf(2022)RAP12

Publié le 18 août 2022

Table des matières

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	3
Point 2 de l'ordre du jour	Informations budgétaires et administratives.....	3
Point 3 de l'ordre du jour	Élection de cinq membres du GREVIO.....	3
Point 4 de l'ordre du jour	État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul 4	
Point 5 de l'ordre du jour	Supervision de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des Parties.....	5
Point 6 de l'ordre du jour	Débat thématique : Prévenir les risques de violence et garantir des conditions d'accueil sensibles au genre pour les femmes et les enfants fuyant l'Ukraine	5
Point 7 de l'ordre du jour	Date de la prochaine réunion.....	6
Point 8 de l'ordre du jour	Questions diverses	6
Point 9 de l'ordre du jour	Adoption de la liste des décisions prises	6
Annexe I : Ordre du jour		7
Annexe II : Liste des participants		9

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ci-après dénommés respectivement « le Comité » et « la Convention ») a tenu sa 12^e réunion le 8 juin 2022 à Strasbourg, sous forme hybride. Il a adopté le projet d'ordre du jour de la réunion qui fait l'objet du document IC-CP(2021)OJ12prov1 et qui est reproduit à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.

Point 2 de l'ordre du jour Informations budgétaires et administratives

La Secrétaire exécutive indique au Comité que deux nouvelles publications sont désormais accessibles, pour élargir encore le fonds de documents présentant individuellement les articles de la Convention d'Istanbul. Ces deux documents portent sur l'article 4, paragraphe 3, qui traite des motifs de discrimination et de l'approche intersectionnelle de la Convention d'Istanbul, ainsi que sur l'article 14, qui traite des obligations relatives au domaine de l'éducation.

En ce qui concerne la situation budgétaire, la Secrétaire exécutive informe le Comité que les mesures exceptionnelles approuvées par le Comité des Ministres pour les mécanismes de suivi ont dans les faits permis d'augmenter le nombre de visites d'évaluation effectuées par le GREVIO au cours des derniers mois. Selon le programme qui a été défini, le GREVIO devrait achever sa procédure d'évaluation de référence concernant tous les États actuellement parties d'ici à la fin de l'année 2023, c'est pourquoi il a commencé ses travaux d'élaboration d'un questionnaire pour le cycle d'évaluation suivant.

Enfin, elle communique au Comité les dernières informations sur les changements de personnel qui ont eu lieu au sein du Secrétariat et qui ont ramené temporairement le nombre d'administratrices à quatre, car le détachement de l'une de ces administratrices, qui venait de la Cour européenne des droits de l'homme, prend fin en juin. Depuis la dernière réunion du Comité, une nouvelle assistante administrative d'appui a rejoint l'équipe, en provenance du Centre européen de la jeunesse de Budapest, pour remplacer une agente qui a été promue à la Cour.

Point 3 de l'ordre du jour Élection de cinq membres du GREVIO

3.1. Examen des candidatures au GREVIO (règles 9 et 10 de la Résolution CM/Res(2014)43)

La Présidente rappelle que 14 États parties (Belgique, Croatie, Chypre, Danemark, Finlande, Allemagne, Irlande, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Roumanie et Espagne) ont soumis au total 23 candidatures (concernant 22 femmes et un homme) pour examen, en vue de pourvoir cinq sièges au GREVIO. Elle rappelle aussi au Comité les règles applicables à la procédure d'élection des membres du GREVIO, qui sont énoncées dans la Résolution CM/Res(2014)43.

3.2. Élection de cinq membres du GREVIO (paragraphe 3 de l'article 66 et paragraphe 2 de l'article 67 de la Convention d'Istanbul ; règles 11 et 13 de la Résolution CM/Res(2014)43)

Neuf tours de scrutin ont lieu au total, au cours desquels plusieurs candidatures sont retirées. À l'issue de ce processus, le Comité déclare élus membres du GREVIO les candidats suivants :

- Mme Päivi HIRVELÄ (finlandaise)
- Mme Aleid VAN DEN BRINK (néerlandaise, réélue)
- Mme Ellen O'MALLEY DUNLOP (irlandaise)
- Mme Laura ALBU (roumaine)
- M. Grzegorz WRONA (polonais)

Conformément à l'article 66, paragraphe 2, de la Convention d'Istanbul et à la règle 14 de la Résolution CM/Res(2014)43 du Comité des Ministres, le Comité décide que le mandat de ces cinq membres du GREVIO débutera le 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 4 ans et qu'il sera renouvelable une fois, sauf pour Mme Van den Brink, qui entamera son second mandat.

Point 4 de l'ordre du jour État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul

- a) Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul : tour de table

Se félicitant de la récente entrée en vigueur de la Convention à l'égard de la Moldova, la Présidente invite les États signataires à communiquer des informations sur la progression du processus de ratification. Le représentant du Royaume-Uni informe le Comité de la procédure parlementaire en cours, qui devrait permettre au gouvernement de déposer prochainement l'instrument de ratification, tandis que le représentant de la République tchèque présente le projet de son gouvernement, qui vise à ratifier la Convention d'ici à la fin de l'année 2023. En outre, la personne représentant l'Ukraine fait part au groupe des efforts actuellement déployés pour procéder à la ratification malgré la guerre.

- b) Mesures prises par les États non membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul : tour de table

Les représentants du Kazakhstan et d'Israël prennent la parole pour communiquer au Comité des informations sur les mesures prises par leurs États en vue de la ratification de la Convention, qui, dans le cas d'Israël, ont consisté à présenter un projet de loi de ratification à la Knesset. Pour ce qui est du Kazakhstan, un ensemble de mesures législatives et politiques ont été adoptées ces dernières années pour améliorer la conformité de la réglementation avec les exigences de la Convention d'Istanbul.

- c) Mesures prises par l'Union européenne en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul : évolution législative

Mme Carla Pambianco, de la Commission européenne, indique au Comité que la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique reste prioritaire pour l'UE, et que l'adhésion de cette dernière à la Convention d'Istanbul fait partie des principaux points à l'ordre du jour. Mme Pambianco explique, comme l'a précisé la Cour de justice de l'Union européenne, que cette avancée serait possible si une majorité qualifiée y était favorable au sein du Conseil de l'UE, et que des travaux sont en cours pour élaborer une décision à ce sujet en se fondant sur les bases juridiques adéquates, telles que définies par la Cour de justice. Elle ajoute que, en parallèle, un projet de proposition de directive de l'UE sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes a été présenté en mars 2022. Il définit de nouvelles normes juridiques

sur la violence fondée sur le genre, en s'inspirant autant que possible des dispositions de la Convention d'Istanbul, afin de développer une approche globale de cette question.

d) Déclarations et réserves

La Secrétaire exécutive informe le Comité que, depuis sa dernière réunion, la validité des réserves émises par un État partie, la Roumanie, a expiré et que ces dernières ne sont donc plus applicables.

Point 5 de l'ordre du jour Supervision de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des Parties

La Présidente présente au Comité les conclusions sur la mise en œuvre des recommandations concernant le Monténégro, le Portugal et la Suède. Les représentants des trois États parties prennent la parole pour accueillir favorablement les conclusions telles qu'elles sont énoncées et donner des exemples d'initiatives qui ont été prises ou qui le seront pour appliquer les recommandations dans leurs pays respectifs. Les rapporteuses du GREVIO pour chacun des trois États parties font part de leurs impressions sur le niveau de mise en œuvre des recommandations (Marceline Naudi pour le Monténégro, Simona Lanzoni pour le Portugal et Iris Luarasi pour la Suède), en soulignant par exemple l'augmentation des dépenses publiques consacrées aux mesures visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes ainsi que les modifications apportées à la législation.

Après des discussions plus détaillées au sujet de certaines des mesures prises par le Monténégro, le Portugal et la Suède, le Comité adopte ses conclusions sur la mise en œuvre des recommandations concernant chacun de ces États.

Point 6 de l'ordre du jour Débat thématique : Prévenir les risques de violence et garantir des conditions d'accueil sensibles au genre pour les femmes et les enfants fuyant l'Ukraine

Compte tenu de la situation actuelle relative au grand nombre de femmes et d'enfants fuyant l'Ukraine pour se mettre en sécurité dans les États parties à la Convention d'Istanbul, la Présidente invite le Comité à procéder à un échange d'expériences en ce qui concerne la mise en place de structures d'accueil, l'ouverture d'un accès aux soins de santé et la fourniture de services de soutien adaptés et, de façon générale, les initiatives visant à offrir à ces personnes des conditions garantissant leur sécurité. La Secrétaire exécutive fait un bref exposé sur les normes applicables de la Convention d'Istanbul, présentant les normes spécifiques aux femmes et aux filles demandeuses d'asile et réfugiées, qui sont définies aux articles 60 et 61 de la Convention, ainsi que la disposition relative à la non-discrimination énoncée à l'article 4, paragraphe 3, qui garantit que toute femme ou fille bénéficie des mesures prises par son État partie pour mettre en œuvre la Convention. Les représentants de la Pologne, de la Roumanie, de la Moldova et de l'Allemagne font ensuite part des mesures adoptées au niveau national pour offrir à ces personnes des conditions d'accueil sensibles au genre. Ces mesures, qui consistent à déployer des efforts considérables allant de la communication d'informations sur les services disponibles à la proposition de solutions d'hébergement, en passant par la mise en place de permanences téléphoniques et la création de partenariats public-privé pour maximiser le soutien apporté, montrent le niveau d'initiative dont les parties prenantes ont fait preuve pour veiller à la sécurité des femmes et des enfants qui fuient l'Ukraine.

Point 7 de l'ordre du jour Date de la prochaine réunion

Le Comité décide de tenir sa prochaine réunion le 6 décembre 2022.

Point 8 de l'ordre du jour Questions diverses

Aucune autre question n'est abordée.

Point 9 de l'ordre du jour Adoption de la liste des décisions prises

Le Comité adopte la liste des décisions telle qu'elle figure dans le document IC-CP/Inf(2022)LD12 prov.

Annexe I : Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour (9 h 30)

2. Informations budgétaires et administratives

3. Élection de cinq membres du GREVIO (10 heures)

3.1 *Examen des candidatures au GREVIO (règles 9 et 10 de la Résolution CM/Res(2014)43)*

3.2 *Élection de cinq membres du GREVIO (paragraphe 3 de l'article 66 et paragraphe 2 de l'article 67 de la Convention d'Istanbul ; règles 11 et 13 de la Résolution CM/Res(2014)43)*

- Résolution CM/Res(2014)43 relative aux règles pour la procédure d'élection des membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 novembre 2014 CM/Res(2014)43
- Noms et curriculum vitae des candidats soumis en vue de l'élection de membres du GREVIO IC-CP(2022)2
CONFIDENTIEL
- Examen des candidatures au GREVIO IC-CP(2022)1
CONFIDENTIEL
- Questions et réponses concernant la procédure d'élection des membres du GREVIO IC-CP(2019)10
DIFFUSION
RESTREINTE

4. État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul

- a) Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul : tour de table
- b) Mesures prises par les États non membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul : tour de table
- c) Mesures prises par l'Union européenne en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul : évolution législative
- d) Déclarations et réserves

5. Supervision de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des Parties

- **Monténégro :**
 - Projet de conclusions [IC-CP(2022)3 prov]
 - Formulaire d'information soumis par le gouvernement
- **Portugal :**
 - Projet de conclusions [IC-CP(2022)4 prov]

- Formulaire d'information soumis par le gouvernement

- **Suède :**

- Projet de conclusions [IC-CP(2022)5 prov]
- Formulaire d'information soumis par le gouvernement
- Contributions supplémentaires d'ONG

6. Débat thématique : Prévenir les risques de violence et garantir des conditions d'accueil sensibles au genre pour les femmes et les enfants fuyant l'Ukraine

7. Date de la prochaine réunion

8. Questions diverses

9. Adoption de la liste des décisions prises

Annexe II : Liste des participants

BUREAU

Mme Marie FONTANEL
Présidente
Ambassadrice
Représentante permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe

M. Domenik WANGER
Premier Vice-Président
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe

M. Andrej SLAPNIČAR
Deuxième Vice-Président
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe

MEMBERS / MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

M. Dastid KORESHI
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Sidita GJIPALI
Adjointe au Représentant permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe

ANDORRA / ANDORRE

M. Joan FORNER ROVIRA
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

Mme Mireia V. PORRAS GARCIA
Cap d'Àrea de Polítiques d'Igualtat
Ministeri d'Afers Socials, Habitatge i Joventut

AUSTRIA / AUTRICHE

Mme Marie Theres PRANTNER
Ministère fédéral autrichien de l'Éducation et des affaires féminines
IV/4 – violence à l'égard des femmes et législation relative aux femmes

Mme Verena WEHMEYER

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Marijke WEEWAUTERS
Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Almir HASECIC
Adjoint au Représentant permanent
de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe

CROATIA / CROATIE

Mme Narcisa BECIREVIC
Adjointe au Représentant permanent de la Croatie

CYPRUS / CHYPRE

Mme Niki ANDREOU
Attaché d'administration
Unité pour l'égalité entre les femmes et les hommes du ministère de la Justice et de l'Ordre public

M. Kostas PSEVDIOTIS
Représentant permanent adjoint de Chypre

DENMARK / DANEMARK

M. Erik LAURSEN
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe

ESTONIA / ESTONIE

Mme Tuuli LEPP
Conseillère
Division du droit pénal et de la procédure pénale
Service de la politique pénale
Ministère estonien de la Justice

FINLAND / FINLANDE

Mme Nina NORDSTROM
Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire
Représentante permanente de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe

FRANCE

M. Alexis RINCKENBACH
Chef du bureau des affaires européennes et internationales
Direction générale de la cohésion sociale
Ministère des Affaires sociales et de la Santé

GEORGIA / GÉORGIE

Mme Maka PERADZE
Head of the Human Rights Secretariat (Service)
Administration of Government of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE

Mme Alina KUHL
Protection des femmes contre la violence, ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse

Mme Tanja FLORATH
Division des politiques relatives aux réfugiés
Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse

GREECE / GRÈCE

Mme Angeliki PAPAZOGLU
Ajointe du chef du service de la protection sociale et de l'accompagnement social
Secrétariat général à la politique familiale et à l'égalité de genre
Ministère du travail et de la politique sociale

Mme Charikleia PERRI
Représentante permanente adjointe de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

ICELAND / ISLANDE

Mme Hildur Sunna PALMADOTTIR
Ministère de la Justice

M. Thorvardur Atli THORSSON
Conseiller de la Représentante permanente de l'Islande

IRELAND / IRLANDE

M. Fiachra BYRNE
Adjoint au représentant permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe
Mme Laura COONEY
Chef de délégation | Politiques de sécurité de la collectivité et de justice pénale
Ministère de la Justice

ITALY / ITALIE

M. Michele GIACOMELLI
Ambassadeur
Représentant permanent

M. Stefano PIZZICANNELLA

Mme Cordialina COPPOLA

Mme Cristiana CARLETTI

LIECHTENSTEIN

Mme Martina EDLUND
Office pour les Affaires étrangères du Liechtenstein

Mme Emma SCHWÄRZLER

LUXEMBOURG

Mme Roberta SPOTO
Adjointe au Représentant permanent

MALTA / MALTE

M. Lorenzo VELLA
Ambassadeur
Représentant permanent de Malte

Katya UNAH
Directrice adjointe
Commission sur la violence fondée sur le genre et la violence domestique
Ministère de la Justice, de l'Égalité et de la Gouvernance

MOLDOVA

Mme Daniela CUJBĂ
Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire
Représentante permanente de la République de Moldova

MONACO

M. Rémi MORTIER
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent du Monaco
auprès du Conseil de l'Europe

Mme Véronique SEGUI-CHARLOT
Directrice
Direction de l'Action et de l'Aide Sociales

MONTÉNÉGRO

Mme Jovana RADIVIKOVIC
Conseillère principale III
Direction de l'action sociale et de la protection de l'enfance
Ministère du Travail et de la Protection sociale

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Roeland BÖCKER
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of the Netherlands
to the Council of Europe

Mme Jitske BOSCH
Conseillère politique principale
Ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports
La Haye, Pays-Bas

NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD

Mme Svetlana GELEVA
Ambassadrice
Représentante permanente de la Macédoine du Nord

NORWAY / NORVÈGE

Mme Hilde Marit KNOTTEN
Conseillère principale
Ministère de la Justice et de la Sécurité publique
Direction de la police

POLAND / POLOGNE

M. Jerzy BAURSKI
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent de la Pologne

Mme Marzena BARTOSIEWICZ
Bureau du Plénipotentiaire pour l'égalité de traitement
Mme Joanna MACIEJEWSKA
Département de la coopération internationale

PORTUGAL

Mme Marta SILVA
Chef de l'Unité de la violence domestique et de la violence fondée sur le genre au sein de la
Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre du Portugal

ROMANIA / ROUMANIE

Mme Andrea PASCU
Head of Unit – ANES (National Agency on Gender Equality)

Mme Ramona Maria CIUCĂ
Adjointe au Représentant permanent de la Roumanie

SAN MARINO / SAINT-MARIN

M. Dario ROSSI
Représentation permanente de la République de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe

M. Stefano PALMUCCI
Département des Affaires étrangères
République de Saint-Marin

SERBIA / SERBIE

Mme Gordana GAVRILOVIĆ
Conseillère du Vice-Premier ministre
Présidente de l'instance de coordination pour l'égalité entre les femmes et les hommes

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mme Sara SLANA
Ministère du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances de la
République de Slovénie

Mme Tjaša PEČAN
Représentante permanente adjointe de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe

SPAIN / ESPAGNE

M. Juan Ignacio IQUINO LAFUENTE
Adjoint au Représentant permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe

Mme Elisa NIETO
Conseillère principale
Délégation du gouvernement contre la violence fondée sur le genre (ministère de l'Égalité,
Espagne)

Mme Barbara TARDÓN
Conseillère
Ministère de l'Égalité, Espagne

SWEDEN / SUÈDE

M. Mårten EHNBERG
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

Mme Helena HAGELBERG
Chef de section
Division de l'égalité de genre
Ministère de l'Emploi

Mme Karin BENGTON

SWITZERLAND / SUISSE

M. Gian BEELI
Collaborateur scientifique « Domaine Violence »
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

M. David BEST
Ministre – Représentant permanent adjoint
Représentation permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe

PARTICIPANTS

STATES WHICH HAVE SIGNED BUT NOT YET RATIFIED THE CONVENTION / ÉTATS AYANT SIGNÉ MAIS PAS RATIFIÉ LA CONVENTION

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

M. Tomáš CIESLAR

UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI

Mr Sandy MOSS
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

UKRAINE

Mr Viktor NIKITIUK
Deputy Permanent Representative of Ukraine
to the Council of Europe

**STATES INVITED TO ACCEDE THE CONVENTION / ÉTATS INVITÉS À ADHÉRER À LA
CONVENTION****ISRAËL**

M. Yaron GAMBURG
Chef de mission adjoint
Délégation d'Israël auprès des organisations internationales

KAZAKHSTAN

M. Akhmetov ANUBAREK
Consul général de la République du Kazakhstan à Strasbourg
M. Stanislav VASSILENKO
Ministre-conseiller
Représentation du Kazakhstan auprès du Conseil de l'Europe
Consulat général du Kazakhstan

**OTHER COUNCIL OF EUROPE BODIES / AUTRES INSTANCES DU CONSEIL DE
L'EUROPE****European Union / Union européenne**

Mme Carla PAMBIANCO
Unité Égalité hommes-femmes
Direction générale de la justice et des consommateurs, Commission européenne

SECRETARIAT

Secretariat of the monitoring mechanism of the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence / Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Mme Johanna NELLES
Executive Secretary / Secrétaire exécutive
Head of the Violence against Women Division / Cheffe de la Division Violence à l'égard des femmes

Mme Carmela APOSTOL
Administrator / Administratrice

Mme Françoise KEMPF
Administrator / Administratrice

Mme Christine EBEL
Assistante administrative principale

Mme Irida VARFI-BOEHRER
Administrative Assistant / Assistante administrative

Zsuzsanna MOLNAR
Administrative Assistant / Assistante administrative

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

M. Jean-Jacques PEDUSSAUD
Mme Barbara GRUT
M. Luke TILDEN